

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval PeraDis

EU0082 - CH (FR) - PD

According to EC Directive 2006/1907/EC

Classification	Équipement de protection individuelle	Symbole(s)
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p>C</p>  </div> <div style="text-align: center;"> <p>O</p>  </div> </div>		

Date de préparation 10/22/2007

Date de révision

Numéro de révision: 0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Code du produit	EU0082 - CH (FR) - PD
Nom du produit	DeLaval PeraDis
Utilisation recommandée	Detergent Sanitizer

Contacter le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V.	DeLaval AG
Industriepark-Drongen 10	Munchrutistrasse 2
B-9031 Gent Belgium	CH-6210 SURSEE
	Switzerland
Tel. +32 9 280 91 21	Tel (41) 926 6611
Email MSDS.EU@delaval.com	
Téléphone en cas d'urgence	(41) 1 251 51 51

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE.

C - Corrosif
O - Comburant
Nocif en cas d'ingestion
Provoque des brûlures

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS.	% en poids	Classification
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	231-765-0	20 - 30	R5 O; R8 C; R35 Xn; R20/22
Acide acétique	64-19-7	200-580-7	5 - 10	C;R35 R10
Acide peracétique	79-21-0	201-186-8	5 - 10	R10 O; R7 Xn; R20/21/22 C; R35 N; R50

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	Un examen médical immédiat est requis. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Contact avec les yeux	Un examen médical immédiat est requis. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Ingestion	Un examen médical immédiat est requis. Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Avis aux médecins	Traiter de façon symptomatique.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool

Risques spécifiques dus au produit chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Équipement de protection et mesures de précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes de nettoyage

Endiguer. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Nom Chimique	EU	United Kingdom	La France	Estonia	L'Espagne
Peroxyde d'hydrogène		TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³ STEL: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m ³	VME: 1 ppm VME: 1.5 mg/m ³	TWA: 1.4 mg/m ³ , TWA 1 ppm; STEL: 3 mg/m ³ , STEL 2 ppm	VLA-ED: 1 ppm VLA- ED; 1.4 mg/m ³ VLA-ED
Acide acétique	10 ppm TWA; 25 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA; 25 mg/m ³ TWA 10 ppm TWA; 25 mg/m ³ TWA	TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm TWA: 25 mg/m ³ STEL: 37 mg/m ³	VLE: 10 ppm VLE: 25 mg/m ³	= 10 ppm STEL = 25 mg/m ³ STEL	VLA-EC: 15 ppm VLA- EC; 37 mg/m ³ VLA-EC VLA-ED: 10 ppm VLA- ED; 25 mg/m ³ VLA-ED

Nom Chimique	L'Italie	Le Portugal	Netherlands	La Finlande	L'Autriche
Peroxyde d'hydrogène		TWA: 1 ppm	MAC: 1 ppm MAC: 1.4 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³ STEL: 3 ppm STEL: 4.2 mg/m ³	MAK: 1 ppm MAK: 1.4 mg/m ³ Ceiling: 2 ppm Ceiling: 2.8 mg/m ³

Nom Chimique	L'Italie	Le Portugal	Netherlands	La Finlande	L'Autriche
Acide acétique		STEL: 15 ppm TWA: 10 ppm	MAC: 10 ppm MAC: 25 mg/m ³	TWA: 13 mg/m ³ TWA: 5 ppm STEL: 10 ppm STEL: 25 mg/m ³	MAK: 10 ppm MAK: 25 mg/m ³ Ceiling: 20 ppm Ceiling: 50 mg/m ³

Nom Chimique	La Suisse	la Pologne	La Norvège	L'Irlande	Le Danemark
Peroxyde d'hydrogène	STEL: 1 ppm STEL (15 min); 1.4 mg/m ³ STEL (15 min) MAK: 1 ppm MAK; 1.4 mg/m ³ MAK	NDSCh: 4 mg/m ³ NDS: 1.5 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m ³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³
Acide acétique	STEL: 20 ppm STEL; 50 mg/m ³ STEL MAK: 10 ppm MAK; 25 mg/m ³ MAK	NDSCh: 30 mg/m ³ NDS: 15 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 37 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection des yeux lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau Vêtements de protection à manches longues. Tablier résistant aux produits chimiques. Bottes.

Protection des mains Gants en néoprène

Considérations générales d'hygiène Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	clair incolore	Odeur	piquante
Forme	liquide	pH (1%)	3.3
Point d'éclair		Flash point	80°C
Boiling point/range	100-110°C	Densité	1.115
Pression de vapeur	22 bar (25C)		
Teneur en COV	8		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales
Conditions à éviter	Exposition prolongée à l'air ou l'humidité. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Températures extrêmes et lumière du soleil direct.
Matières à éviter	Incompatible avec des acides forts et des bases, Incompatible avec des agents oxydants
Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.
Possibilité de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Peroxyde d'hydrogène	801 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit) 4060 mg/kg (Rat)	2 mg/L (Rat)
Acide acétique	3310 mg/kg (Rat)	1060 mg/kg (Rabbit)	11.4 mg/L (Rat)
Acide peracétique	263 mg/kg (Rat)		0.30 mg/L (Rat)

Toxicité chronique Pas d'information disponible

Effets sur l'organe-cible Yeux, Système respiratoire, Peau, Dents .

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nom Chimique	Algues d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnie
Peroxyde d'hydrogène	EC50 = 2.5 mg/L 72 h			EC50 = 7.7 mg/L 24 h
Acide acétique			EC50 = 8.8 mg/L 15 min EC50 = 8.8 mg/L 25 min EC50 = 8.8 mg/L 5 min	EC50 = 95 mg/L 24 h

Persistence et dégradabilité Pas d'information disponible

Nom Chimique	log Pow
Acide acétique	-0.31

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur
Emballages contaminés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Autres informations	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

No ONU	3149
Nom d'expédition	3149 - Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixtures, stabilized
Classe de danger	5.1
Risques secondaires	8
Groupe d'emballage	II

ADR

No ONU	3149
Nom d'expédition	
Classe de danger	5.1 (8)
Groupe d'emballage	II

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE

contient Peroxyde d'hydrogène, Acide peracétique

EU Labeling Réserve aux utilisateurs professionnels

Symbole(s) C - Corrosif
O - Comburant



Phrase(s) de risque

R 7 - Peut provoquer un incendie
R22 - Nocif en cas d'ingestion
R34 - Provoque des brûlures

Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants
S14 - Conserver à l'écart des agents réducteurs.
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
S50 - Ne pas mélanger avec des agents oxydants.

S 3/7 - Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

Inventaires internationales

Nom Chimique	EINECS	ELINCS	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	La Chine	AICS	KECL
Peroxyde d'hydrogène	231-765-0	-	X	-	X	X	X	X	KE-20204
Acide acétique	200-580-7	-	X	-	X	X	X	X	KE-00013
Acide peracétique	201-186-8	-	X	-	X	X	X	X	-

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2

R35 - Provoque de graves brûlures
R 8 - Favorise l'inflammation des matières combustibles
R 5 - Danger d'explosion sous l'action de la chaleur
R10 - Inflammable
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques
R 7 - Peut provoquer un incendie
R20/22 - Nocif par inhalation et par ingestion
R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

Date de préparation 10/22/2007

Date de révision

Sommaire de la révision Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication

Fin de la Fiche de Données de Sécurité